

# En dépit de la crise, le fisc va continuer à réduire ses effectifs

La Direction générale des finances publiques prévoit près de 5 000 suppressions de postes d'ici à fin 2022. Elle veut massivement investir dans l'informatique.

MANON MALHÈRE

*« On se laisse jusqu'à l'automne pour finaliser la concertation avec les collectivités locales. Le gros des opérations débutera en 2021 », précise Jérôme Fournel, le directeur général des finances publiques.*

Tristan Reynaud/SIPA

**FONCTION PUBLIQUE** La crise du coronavirus qui frappe la France depuis mars n'a pas pour autant modifié les objectifs de transformation et de modernisation de la direction générale des finances publiques (DGFIP). Conclu le 16 mars avec la direction du Budget, soit la veille du confinement généralisé, l'institution en charge de la fiscalité et de la gestion publique a fixé une feuille de route pour 2020-2022 qui... reste bel et bien d'actualité. « Beaucoup d'axes de ce contrat ont été au contraire renforcés par la crise: c'est le cas de la consolidation de l'accueil à distance ou encore de l'accompagnement personnalisé des entreprises », explique au Figaro Jérôme Fournel, le directeur général des finances publiques et ancien directeur de cabinet de Gérald Darmanin aux Comptes publics.

Il n'est donc pas question de revoir la trajectoire de baisse des effectifs, qui reste inchangée. Et ce, alors que la barre des suppressions de postes a été revue à la baisse pour l'ensemble des fonctionnaires d'État et fixée à 10500 sur le quinquennat. Dans le détail, la DGFIP table sur 95 805 agents ETP (équivalent temps plein) fin 2022, contre 103 000 à ce jour, ce qui représente une réduction de près de 5 000 postes ETP en deux ans: précisément - 1 500 en 2020, - 1 800 en 2021 et - 1 600 en 2022. Entre 2008 et 2018, la direction a déjà supprimé pas moins de 20 000 postes...

Avec la suppression de la taxe d'habitation (d'ici à 2023, NDLR), des réductions de postes sont possibles. Cette baisse limitée est tout à fait atteignable », se justifie Jérôme Fournel. D'ailleurs, les embauches vont se poursuivre, et à grande échelle. « Nous avons plus de 4 000 départs à la retraite chaque année. Pour remplacer ces personnes expérimentées, nous devons recruter plus de 3 000 agents également, ce qui n'est pas une mince affaire. Nous voulons attirer les talents », poursuit le numéro un du fisc.

## **Contrôle fiscal : fusion des services**

Quoi qu'il en soit, il y a des contreparties à cette diminution du personnel. « Des investissements massifs sont prévus pour moderniser notre système informatique et numériser nos services en vue de réaliser des gains de productivité », explique Jérôme Fournel. Ce n'est pas un hasard si les crédits alloués au système d'information (SI) sont en hausse, passant à 261 millions en 2020, soit une explosion de plus de 60 millions en un an. « La DGFIP doit se montrer plus agile et plus rapide, poursuit le directeur général. Les individus ont confiance lorsqu'ils vont sur le site [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr). Il faut le même niveau de confiance pour les autres activités. »

Le fisc a d'ailleurs pour ambition de « dématérialiser 100 % des démarches des usagers ». En outre, l'institution entend s'appuyer sur l'intelligence artificielle afin de doter le système informatique de capacités prédictives. L'accent sera en particulier mis sur le développement d'un projet de personnalisation des services aux usagers particuliers d'ici à 2020, « pour anticiper et réduire la charge d'accueil physique et téléphonique » de ces services, est-il précisé dans le contrat conclu avec la direction du Budget.

Autre priorité: le développement de l'accueil de proximité lancé avec la réorganisation du réseau de la DGFIP sur l'ensemble du territoire, ce qui inclut la suppression de bon nombre de trésoreries. D'ici à 2022-2023, l'administration prévoit d'augmenter de 30 % les points de contact physique, ce qui inclut la mise en place d'agents mobiles. « On se laisse jusqu'à l'automne pour finaliser la concertation avec les collectivités locales. Le gros des opérations débutera en 2021 », précise le directeur général de la DGFIP.

Enfin, l'accent doit être mis sur le conseil juridique aux entreprises conformément à la loi Essoc (« pour un État au service d'une société de confiance », dit droit à l'erreur) de 2018, dont l'objectif est de passer d'une culture du contrôle fiscal à une culture du dialogue en amont.

Le service de la sécurité juridique et celui du contrôle fiscal vont fusionner à la rentrée de septembre », révèle par ailleurs Jérôme Fournel. L'idée est d'apporter davantage de sécurité juridique aux entreprises et de cohérence entre les services. Il s'agit, par exemple, d'éviter

qu'un conseil fiscal donné à une entreprise soit ensuite contesté par les agents en charge du contrôle fiscal. Cette fusion, pour l'heure, ne fait pas l'unanimité...